



PROJET EDUCATIF LOCAL ST MARTIN EN HAUT

Contrat Enfance Jeunesse 2007/2010

Suite à l'évaluation menée en 2006 par un groupe d'habitants



santé
famille
retraite
services

Janvier 2007

● DEFINITION, ROLE, ORIENTATIONS

Qu'est ce que le projet éducatif local ?

C'est un cadre de pensée qui vise à mettre en œuvre une démarche éducative en direction des enfants et des jeunes de 6 à 18 ans sur l'ensemble des temps périscolaires et extrascolaires. Il prend acte du caractère partagé de la fonction éducative (parents, institutions, associations).

Quel est le rôle du projet éducatif local ?

Il permet la réunion et la concertation de l'ensemble des acteurs éducatifs publics et associatifs dans le but d'aménager, d'équilibrer, de rendre cohérents les moyens et les actions en direction des enfants et des jeunes de la commune de St Martin en Haut.

Orientation et valeurs du projet éducatif local

À travers la vie en communauté, tendre vers un épanouissement personnel et citoyen de l'enfant sur la commune de St Martin en Haut.

Les valeurs fondamentales qui s'y rattachent :

- Le rythme et la santé de l'enfant : Ils doivent être au centre des préoccupations de chacun (parents, professionnels, bénévoles) afin de permettre à l'enfant de construire son rythme physiologique et intellectuel.

- L'apprentissage de la vie en communauté : Que ce soit à la maison, à l'école, au centre de loisirs ou à la garderie, nous donnera la possibilité aux enfants et aux jeunes de savoir vivre des temps collectifs avec plaisir, respect et convivialité.

- Le respect : Le respect des personnes, des biens, des idées garantit l'intégrité physique et morale de chacun d'entre nous. Principe de savoir vivre de tout individu, c'est une base éducative que chaque enfant et jeune doit apprendre en grandissant.

- Dialogue, échange, concertation : Que l'on soit enfant, jeune ou adulte, c'est au travers de l'échange et du dialogue que pourra naître la relation avec l'autre, et l'ouverture de soi aux autres.

- La mixité : Que la mixité soit contextuelle, sociale, sexuelle ou culturelle, les enfants et les jeunes doivent avoir accès à l'ensemble de l'offre du temps libre qui existe sur la commune, de manière égale et équitable.

● EN QUOI EST CE UN « PROJET » ?

« Le projet résulte d'un processus de transformation sociale de la société et de ses individus ».

A St Martin en Haut, **le projet se doit d'être en mouvement**. Grâce à la communauté éducative. Il pourra faire évoluer la réflexion des actions collectives d'éducation sur les enfants et les jeunes de la commune.

L'évaluation : L'expérience du passé nous a permis de prendre conscience des écueils dans lesquels ne pas tomber et des limites de chaque orientation du schéma de développement. Toutes ces orientations n'ont pas pu être traitées comme nous l'aurions souhaité. Cette nouvelle étape du projet, avec un nouveau contrat, doit conduire à **une transversalité entre les acteurs afin d'élargir le champ des possibles**.

Le projet doit se doter d'outils d'évaluation permanente. Ceux-ci doivent permettre un réajustement des actions entreprises dans le cadre du projet 2007/2010. L'évaluation des actions doit être centrale et au cœur des préoccupations du PEL. **L'effectivité, l'efficacité, l'efficience et l'impact¹** constitueront les dimensions de l'évaluation de notre projet.

Les conditions d'évaluation (porteur, destinataire, méthode...) resteront à définir au cours du nouveau contrat avec nos partenaires que sont la CAF de Lyon et la MSA du Rhône.

La communication : un axe transversal que nous souhaitons continuer à travailler. Un projet sans communication n'est plus collectif et ne peut plus avoir de sens. Dans un souci de transparence et de clarté, la communication doit pouvoir se faire à **tous les niveaux du projet**.

Les enfants, les jeunes, les élus municipaux, associatifs, les animateurs, les financeurs sont autant de personnes qui contribuent à faire vivre le projet. La communication dans toutes ses formes doit permettre à tous de comprendre le sens du projet. Elle nécessite **une fonction de coordination et d'animation**.

Ce projet 2007/2010 va pouvoir s'appuyer sur **de nouveaux moyens** qui seront mis en œuvre dès 2009. Le nouveau restaurant scolaire et ses salles d'animation annexes nous permettent d'envisager un avenir serein. La construction de ce nouvel espace vient se poser comme un aboutissement de trois années de réflexion. Elle interroge les associations sur **un nouveau mode de fonctionnement**. Les années 2007 et 2008 devront permettre de préparer au mieux cette rentrée dans des locaux, **principal enjeu du futur projet**.

Enfin, il nous semble important de rappeler que ce projet s'appuie sur **des valeurs fondatrices communes à tous**. C'est donc aussi un projet porteur de sens que nous souhaitons continuer à faire vivre au sein de la commune de St Martin en haut.

1 Ces définitions renvoient au travail d'évaluation réalisé précédemment

● EN QUOI LE PROJET EST « EDUCATIF » ?

L'Education vise la mise en œuvre des moyens propres à développer et à former l'être humain. L'Educatif vise la construction et la formation d'une personne.

Le projet **éducatif** de St Martin en Haut s'appuie sur ses valeurs fondatrices au regard d'une communauté éducative formée des parents, des animateurs, des enseignants, des élus, des associations et tous les partenaires.

Le but de notre projet éducatif tend vers un épanouissement personnel et citoyen de l'enfant sur la commune de St Martin en Haut. Cette finalité traversée par les valeurs qui s'y rattachent, constitue le **fondement** « Educatif » du projet porté par l'ensemble des acteurs de la commune.

Cette finalité éducative évaluée lors des trois premières années du projet a permis de dégager de nombreux axes de réajustement. Ceux-ci doivent mettre en perspective un schéma de développement avec de nouveaux moyens initiant de nouvelles actions elles-mêmes à évaluer.

Ainsi au cours du premier contrat, l'évaluation nous a permis de dire que des moyens ont été renforcés et améliorés mais sur certaines tranches d'âge seulement. Des moyens ont également été renforcés au niveau des activités périscolaires pour les enfants. Une réflexion a seulement été initiée en ce qui concerne le niveau associatif. Elle reste à concrétiser par des actions partagées par le tissu associatif de la commune :

- Formation inter- associative
- Formation pédagogique des intervenants
- Charte éducative qui vise la formation des personnes
- Mobilisation et intégration des jeunes adultes dans les associations
- Conseil municipal de jeunes
- Mobilisation sur des thèmes de société (discrimination, NTIC...)

Malgré des tentatives, des efforts resteront à faire en matière de mixité (périscolaire, collège, 11/13 ans...). Le futur lieu de restauration et de loisirs extra et périscolaire constitue un enjeu fondamental en terme d'éducation pour les prochaines années. (mixité des écoles, activités communes, locaux adaptés....).

L'axe éducatif de notre projet traverse donc l'ensemble du nouveau schéma de développement à travers ses moyens et ses actions à différents niveaux.

● EN QUOI LE PROJET EDUCATIF EST « LOCAL » ?

Le projet éducatif est local. Nous définissons le local comme étant un lieu, un territoire, une situation, l'ensemble pris dans ses caractéristiques, ses spécificités tels que les moyens humains, financiers, techniques. Le local est le contexte dans lequel se fait le projet. Le local détermine la spécificité de notre projet.

A St Martin en Haut, une des caractéristiques du territoire est la diversité des associations. Ce tissu associatif est dynamique au regard des activités différentes et complémentaires qu'il propose. Il marque l'implication de la population dans la vie locale de la commune.

Dans ce nouveau contrat, la commune peut donc assurer son schéma de développement local sur la base de trois piliers :

- L'expérience de la démarche participative
- La dynamique associative
- Des nouveaux moyens

Au regard de l'ancien contrat, nous retenons qu'il est souhaitable de maintenir et de renforcer les actions mises en œuvre en direction des enfants et des associations. De même, le futur restaurant scolaire doit devenir un nouveau lieu de rencontre. En effet, ce projet d'aménagement d'espace collectif commun à tous les enfants et les jeunes, indépendamment de leur lieu de scolarisation vient impulser une dynamique se situant à la croisée des toutes les valeurs et des actions du projet éducatif local.

Aussi, un des axes du schéma de développement doit retenir le maintien, la pérennisation et le développement de ces ressources locales par l'articulation de l'existant et du « nouveau ».

La coordination : un axe à développer dans sa dimension qualitative. Trois actions clés peuvent être déclinées : **Articulation, Animation, Formation.**

L'**animation** s'orienterait plus en direction des enfants et des parents tandis que la **formation, et l'articulation** se focaliserait plutôt du côté des associations, de ceux qui s'en occupent, le tout, coordonné par le Comité de pilotage.

Ainsi notre nouvelle démarche de développement local se fonde sur la valorisation du tissu associatif:

- par le maintien de l'existant
- par la cohérence des actions
- par l'arrivée de nouveaux moyens comme le développement de la formation « locale » pour ceux qui le souhaitent.

● SCHEMA DE DEVELOPPEMENT 2007/2010

Le comité de pilotage propose au titre du prochain Contrat Enfance Jeunesse les actions suivantes:

1) Actions non éligibles maintenues

- 1.1 Poste animateur responsable Espace Jeunes MJC
- 1.2 Poste animatrice Espace Jeunes MJC
- 1.3 Formation et échanges de pratiques entre les associations Mairie

2) Actions éligibles maintenues sans développement

- 2.1 Coordination et animation du PEL et du dispositif CEJ Mairie
- 2.2 Centre de loisirs: vacances scolaires + mercredis journée Asso Famille
- 2.3 Animation du temps périscolaire dans les écoles primaires Mairie
- 2.4 Structuration « académie des mômes » NAPE

3) Nouvelles actions de développement

- 3.1 Maintien et développement du secteur pré adolescent dénommé « p'tit gones 11/13 ans » et maintien de l'animation Foyer au sein du collège. MJC/APE
- 3.2 Structuration du périscolaire à l'école privée OGEC

4) Nouvelles actions de développement hors cadre du contrat

- 4.1 Actions transversales sur les thèmes de société Association
- 4.2 Mise en place d'un atelier d'accompagnement à la scolarité Mairie

5) Actions terminées

- 5.1 Accompagnement groupe Évaluation
- 5.2 Accompagnement groupe d'accompagnement à la scolarité

6) Actions non reconduites

- 6.1 Lettre d'information aux habitants
- 6.2 Projet Prévention routière
- 6.3 Formation des intervenantes périscolaires (ATSEMS)

Ces orientations donnent au projet éducatif une dimension sociale locale plus large, partagée par l'ensemble des personnes qui contribuent à l'épanouissement personnel et citoyen de l'enfant sur la commune de St Martin en Haut.

Nous souhaitons que le PEL puisse :

- **Rester en adéquation** avec le développement actuel de la commune et les besoins émergeant de la population.
- **Maintenir et Proposer des actions** pertinentes et efficaces en respectant **l'universalité, l'équité et l'accessibilité**.
- **Assurer le suivi et le contrôle** de la qualité des actions engagées.
- **Continuer à mobiliser l'ensemble des associations socio-éducatives et les élus afin d'être au cœur d'un processus participatif de démocratie locale.**